



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-17) CESSION DES LOTS N°202 ET 213 DEPENDANT DE
L'IMMEUBLE SIS 6, RUE DES LAITIÈRES ET 3BIS, RUE DE LAGNY

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5406H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du conseil de Territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu l'avis du service France Domaine du Val-de-Marne en date du 4 avril 2018 ;

Vu la décision en date du 20 avril 2018 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, les lots n°202 et 213 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 6, rue des laitières et 3bis, rue de Lagny à Vincennes, afin de permettre la réalisation d'un programme comprenant vingt-deux logements dont six logements sociaux ;

Considérant que la VINCEM, société d'économie mixte de la commune de Vincennes, a manifesté le souhait d'acquérir les lots susmentionnés afin de réaliser le programme susvisé, répondant ainsi aux objectifs de mixité sociale fixés par le Conseil municipal et intégrés au Plan Local d'Urbanisme ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 21 juin 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession des lots n°202 et 213 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 6, rue des laitières et 3bis, rue de Lagny à Vincennes à la VINCEM au prix de 315 000 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire